

# Séance ordinaire du 17.06.2020 à 20 heures

Tous les membres étaient présents sous la présidence de Mr RICHERT René, Maire, sauf :

Absents excusés : SCHUELLER Rébecca, MAIGNE Claude.

Absents non excusés : BALL Sébastien.

Conseillers absents ayant donné procuration : KOLB Sabine à HRYCENKO Marie.

Secrétaire de séance : Rachel HUBSCH.

Date de la convocation : 05.06.2020

Lieu de séance : Club-house de Riedseltz.

Le quorum est atteint pour délibérer lors de la séance.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le dernier compte-rendu de la séance du 17.06.2020, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Points rajoutés à l'ordre du jour : Mutualisation – Adhésion au groupement de commandes.

## DECISIONS

---

### DELIBERATION 2020-26

Objet : Travaux école primaire : avenant lot 10 et 08.

---

#### LE CONSEIL

Après en avoir entendu l'exposé du Maire

DECIDE à l'unanimité d' :

- accepter l'avenant suivant :

Titulaire – Lot marché	Montant marché	Montant avenant	Nouveau montant
JEHU et Cie Lot 10 – Revêtement des sols	22 565.40 € TTC	856.28 € TTC	23 421.68 € TTC
Métallerie SCHEIBEL Lot 08 – Serrurerie	44 553.66 € TTC	- 655.20 € TTC	43 898.46 € TTC

Il charge par conséquent Mr le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement de cette formalité.

## DELIBERATION 2020-27

Objet : Travaux école primaire : avenant lot 10 et 08.

---

### LE CONSEIL

Après en avoir entendu l'exposé du Maire

DECIDE à l'unanimité d' :

- accepter l'avenant suivant :

Titulaire – Lot marché	Montant marché	Montant avenant	Nouveau montant
JEHU et Cie Lot 10 – Revêtement des sols	22 565.40 € TTC	856.28 € TTC	23 421.68 € TTC
Métallerie SCHEIBEL Lot 08 – Serrurerie	44 553.66 € TTC	- 655.20 € TTC	43 898.46 € TTC

Il charge par conséquent Mr le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement de cette formalité.

## DELIBERATION 2020-28

Objet : apprentissage CAP Petite Enfance

---

Monsieur le Maire expose :

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code du travail,

**VU** la Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

**VU** la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

**VU** le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

**VU** l'avis donné par le Comité Technique lors de sa réunion,

### CONSIDÉRANT que :

- l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;
- ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;
- après avis favorable du Comité Technique, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la

possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

**Le Conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE à l'unanimité :**

- le recours au contrat d'apprentissage,
- de conclure dès la rentrée scolaire 2020/2022, 1 contrat d'apprentissage, conformément au tableau suivant :
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, au chapitre 012 article 6413 des documents budgétaires,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Ecole maternelle	01	CAP Petite Enfance	2 ans ou 1 An (selon choix du/de la candidate)

#### **DELIBERATION 2020-29**

**Objet : Mutualisation - Adhésion au groupement de commandes**

---

#### **LE CONSEIL**

**Après en avoir entendu l'exposé du Maire**

**DECIDE à l'unanimité d' :**

- adhérer au groupement de commandes proposé par la Communauté des Communes du Pays de Wissembourg et constitué de ses communes membres,
- approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- accepter que la Communauté des Communes du Pays de Wissembourg soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, ou la Ville de Wissembourg, en fonction de la nature de l'opération,
- de désigner Mme PHILIPPS Astride, membre titulaire, et Mr GRIMM Joseph, membre suppléant, pour siéger à la commission d'Appel d'Offres du groupement précité, représentant la commune de Riedseltz,
- autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents nécessaires et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

# INFORMATIONS

---

Dates retenues pour les prochaines réunions :

- 15.07, 26.08, 23.09, 21.10, 02.12.2020.

Etat des lieux et réunion concernant les biens communaux : **samedi 20.06.2020 à 13 h 30 à l'Espace Jeunes ainsi que le 03.07.2020 à 20 heures.**

Signalements :

- nouvelle construction, à l'entrée de la rue des Fleurs : regard bouché. Courrier SIEARR à faire.
- rue de la Suisse : haies à tailler pour permettre un passage correct du camion poubelle.
- rue de l'Eglise : stationnements gênants.
- rue Principale et Suisse : avaloirs refait en juin 2020.
- rue de la Chapelle : nettoyage en prévention possible des canalisations avant grosses pluies ?
- City-stade : nettoyage demandé – débris de verre.

Le Conseil municipal prend acte des informations données et charge Mr le Maire de toutes les formalités.  
La séance est levée à 22 h 05.

**Prochaine séance le : 15.07.2020 à 20 heures.**

**Il est rappelé, qu'en cas d'absence d'un conseiller municipal, les procurations sont à transmettre à la mairie, par écrit.**

## GLOSSAIRE

---

\* **SIVU** : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique.

\* **SIVOM** : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.

\* **SIEARR** : Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de la Région de Riedseltz.

**SIGNATURE DU REGISTRE :**

1. RICHERT René	
2. PHILIPPS Astride	
3. GRIMM Joseph	
4. GENTNER Corinne	
5. CONTAL André	
6. ACHOUR Marie-Josée	
7. MAIGNE Claude	Excusé
8. BEIL Thierry	
9. KOLB Sabine	
10. LUTZ Mathieu	
11. HRYCENKO Marie	
12. BRECKLE Aline	
13. BALL Sébastien	
14. GRUNER Geoffrey	
15. WEINGAERTNER Rébecca	Excusée